

N analyse : 79723-22-2975 Type analyse : AU

Origine échantillon : MANCENANS Point surveillance : 491
Mairie

Installation : MANCENANS (UDI)
eau traitée aux U.V (U.G.E.) Com.Com.des 2 Vallées Vertes
prélevé sous accréditation par Mr Bernard (BER) Laboratoire PMA

Date de prélèvement : 13/10/2022 à 09h00
Date de réception : 13/10/2022 à 11h20
Date de début des essais : 13/10/2022 à 13h00

ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE
UNITE SANTE ENVIRONNEMENT NFC
8 RUE HEIM CS 90247
90005 BELFORT CEDEX

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Les déclarations de conformité, avis et interprétations sont couverts par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités.
Référence méthode(s) prélèvement : FD T 90-520 / NF EN ISO 19458(T 90-480)

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*) Nitrates	A	27.4	mg/l	50		NF EN ISO 10304-1

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation) La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.
NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)
(*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation. La température n'est pas couverte par l'accréditation.
Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus.
Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la Santé Publique (limites et références de qualité)

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique

CONCLUSIONS Eau conforme aux limites de qualité

Renseignements Complémentaires

Lieu de prélèvement : robinet, toilettes

Safia ZEHAF
Directrice du Laboratoire

